



## COORDONNÉES DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

### En cas de perte ou de divagation de votre animal

*(En vertu de l'article R211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime  
et des arrêtés n°3096 du 21/02/2008 et n°118 du 11 juillet 2014)*

Les animaux divagants, dangereux ou mordants, saisis sur intervention de la société Opale Capture, à la demande des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie ou de la commune, sont amenés systématiquement en fourrière animale.

Fourrière animale de l'écuelle trouée  
10 rue du Ruisseau de la Hayette  
62280 Saint-Martin Boulogne  
Tél. : 03 21 31 38 46  
du mardi au samedi de 13h30 à 18h

### Rappel important sur l'identification obligatoire de votre animal

*(Article L212-10 du Code Rural)*

Les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012. L'identification est à la charge du cédant.

#### **Attention de ne pas confondre :**

Seuls les animaux abandonnés ou à adopter sont recueillis par l'association Loi 1901 dite société protectrice des animaux S.P.A.

Société Protectrice des Animaux Refuge du Moulin Wibert  
Chemin de l'Octroi  
62930 WIMEREUX  
Tél. : 03 21 31 76 56 ou 06 14 06 80 64  
spa.du.boulonnais@wanadoo.fr et spa.du.boulonnais@outlook.fr  
du lundi au samedi de 14h à 17h